

P/RKS

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE & DE LA CULTURE

DECRET

ANNEE 1961

N° 334 /PR-MENC

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la constitution du Dahomey;

VU la loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitu-
tion de la République du Dahomey;

VU le décret N°381/PCM du 29 Décembre 1960 portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement.;

VU le décret N°111/PR/Cab du 15 Avril 1961 fixant les
attributions des Membres du Gouvernement;

Sur proposition du Ministre de l'Education Nationale et
de la Culture;

Le Conseil des Ministres entendu;

DECRETE :

Article 1er. - L'Inspection de la Jeunesse et des Sports
est transformée pour compter du 1er Octobre 1961 en Di-
rection de la Jeunesse et des Sports.

Article 2. - La Direction de la Jeunesse et des Sports
est placée sous le contrôle de l'Inspection Académique
en ce qui concerne les sports scolaires et universitaires
et directement sous l'autorité du Ministre de l'Education
Nationale et de la Culture en ce qui concerne les organi-
sations de jeunesse et les sports civils.

Article 3. - Monsieur Raymond SIENER, Inspecteur de la
Jeunesse et des Sports de 1ère classe est nommé Directeur
de la Jeunesse et des Sports.

Article 4. - Le présent décret sera enregistré au Journal
officiel de la République.

VU:

Le Ministre de l'Education
Nationale & de la Culture,

PORTO-NOVO, le 27 OCTOBRE 1961
E. le Président de la République
absent,
Le Vice-Président de la République

Ampliations:

Original 1
JORD 1
PR 2
MENC 4
Ministères 14
D.J.&S. 4
I.A.D. 2

M.AHOUANMENOU.

S.M. APIREY

VU:

Le Ministre des Finances
et du Budget,